

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Langues étrangères appliquées

- Université Blaise Pascal - UBP

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Arts, lettres, langues

Établissement déposant : Université Blaise Pascal – UBP

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Langues étrangères appliquées* (LEA), portée par l'unité de formation et de recherche (UFR) *Langues appliquées commerce et communication* (LACC), est une formation pluridisciplinaire permettant la maîtrise de deux langues étrangères ainsi que des disciplines d'application « traditionnelles » (droit, économie, gestion, communication). Elle offre aussi une ouverture à la licence *Langues et sciences*, en proposant des matières d'application scientifiques.

Il s'agit d'une licence généraliste ayant vocation à préparer, après un master du domaine, aux métiers du commerce et du marketing, de la traduction et de la communication. La formation est dispensée à l'Université Blaise Pascal (UBP) et organisée autour d'une double structuration. D'une part, elle compte sept parcours organisés par couples de langues, l'anglais étant couplé respectivement à l'allemand, à l'arabe, au chinois, à l'espagnol, à l'italien, au portugais et au russe. Un huitième parcours « *Anglais-langue des signes Française* (LSF) » a été rajouté récemment. D'autre part, chacun de ces parcours se décline en deux orientations professionnalisantes (appelées aussi « parcours » dans le dossier), à savoir *langues appliquées* et *Commerce international*. Cette structuration est le résultat de la fusion de deux formations LEA et *Echanges internationaux* suite à la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature de licence. La formation affiche ainsi à l'heure actuelle 14 « parcours », dans une situation transitoire qui ne devrait pas perdurer.

Synthèse de l'évaluation

Les objectifs ciblés de la licence *Langues étrangères appliquées* (LEA) sont conformes à sa nature de formation polyvalente, pluridisciplinaire et professionnalisante (formation à deux langues étrangères ainsi que des disciplines d'application). Elle permet, de plus, une mobilité internationale.

L'équipe pédagogique de la formation est composée de près d'un tiers d'enseignants-chercheurs (dont un seul professeur des universités et un seul maître de conférence titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (MCF HDR)) et de deux tiers d'enseignants (dont près de 50 % de titulaires et 50 % de statutaires). Les effectifs de la mention sont globalement satisfaisants et stables sur la période concernée : 200 étudiants en moyenne en première année (L1, variant entre 178 et 223) ; 170 en deuxième année (L2, variant entre 153 et 184) et 210 en troisième année (L3, entre 194 et 220). Il est regrettable que ces chiffres n'aient pas fait l'objet d'une analyse et que les effectifs par parcours n'aient pas été fournis pour montrer les éventuelles disparités entre les parcours. L'absence de suivi des étudiants (en termes de réussite et de réorientation éventuelle) et des diplômés (en termes d'insertion et de poursuite d'études) est également à déplorer.

La place des stages est relativement développée avec un intéressant dispositif d'accompagnement et de valorisation. En matière d'adossement recherche, les enseignants-chercheurs intervenant dans la formation sont affiliés à plusieurs laboratoires, dont seuls les acronymes sont fournis (Communication et solidarité, EHIC, CRCGM, LRL, ACTE). On peut regretter que l'apport de ces unités de recherche à la formation ne soit pas été davantage explicité. Les modalités d'enseignement sont très traditionnelles, reposant sur le présentiel et la formation initiale. La place du numérique est très restreinte et basée sur des dispositifs classiques (ENT, documents en ligne).

Le pilotage de la formation s'appuie sur un conseil de perfectionnement bien constitué, mais peu actif, puisqu'il ne s'est pas réuni depuis trois ans. Signe de ce problème de pilotage, le dossier fourni aux évaluateurs est parfois lacunaire.

Points forts :

- Une politique de mobilité sortante volontaire et réussie.
- Une politique des stages et de valorisation des compétences pré-professionnalisantes cohérente et systématique.

Points faibles :

- Part insuffisante de la participation des professionnels dans la formation.
- Absence de suivi des étudiants (effectifs, réussite, insertion) et de dispositifs d'auto-évaluation de la formation.

Recommandations :

La formation gagnerait à renforcer la préparation des étudiants à la professionnalisation (enseignements, intervention de professionnels), soit en vue d'une insertion immédiate sur le marché du travail, soit en vue d'une poursuite d'études dans un master *LEA* ou dans l'un des domaines d'application (commerce, marketing, traduction). La formation doit également se doter d'un pilotage plus rigoureux en matière de suivi des étudiants (effectifs, réussite, insertion) et d'auto-évaluation.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	Les objectifs ciblés de la formation sont conformes à sa nature de formation polyvalente et pluridisciplinaire. Le contenu de la maquette demeure toutefois celui d'une formation <i>LEA</i> « traditionnelle » avec des enseignements de langue généraux et des matières d'application « classiques ». Il est regrettable par ailleurs que les intitulés des enseignements de langue ne soient pas davantage explicités (par exemple, « langue écrite », « langue orale ») ni différenciés entre les semestres, de manière à faire ressortir la part de professionnalisation et la spécialisation progressive. Ainsi, la part des enseignements professionnalisants, des projets tutorés et des interventions de professionnels gagnerait à être renforcée au sein de la formation. Il demeure par ailleurs peu clair à quel niveau se fait la diplomation (couple de langues et/ou orientation professionnalisation).
Environnement de la formation	La formation s'inscrit dans le champ <i>Arts, lettres, langues</i> de l'établissement. Elle partage des enseignements communs avec la licence <i>Langues, littérature et civilisations étrangères et régionales</i> (LLCER), surtout dans les parcours à faibles effectifs, ce qui permet la préservation d'une offre garantissant la diversité linguistique tout en étant soutenable. L'articulation avec la licence <i>Langues et sciences</i> est néanmoins moins claire. De par les matières d'application qu'elle renferme, la formation est aussi ouverte au champ <i>Droit, économie, gestion</i> sans qu'un lien formel n'ait été explicité entre les deux champs. La formation est la seule dans son genre sur le site universitaire. Des formations similaires existent sur les sites environnants (Lyon, Saint-Etienne, Limoges). L'attractivité des licences <i>LEA</i> doit toutefois pouvoir permettre une telle multiplicité de formations, notamment au niveau du premier cycle. Le positionnement de la formation dans son environnement scientifique et professionnel semble quelque peu ténu. En matière d'adossement recherche, les enseignants-chercheurs intervenant dans la formation sont affiliés à plusieurs laboratoires, dont seuls les acronymes sont fournis (Communication et solidarité, EHIC, CRCGM, LRL, ACTE). On peut regretter que l'apport de ces unités de recherche à la formation n'ait pas été davantage explicité dans le dossier. En ce qui concerne l'inscription dans l'environnement professionnel, la formation semble peu tournée vers l'extérieur, hormis certains « organismes professionnels » avec lesquels elle a tissé des liens pour intervenir de manière ponctuelle dans le cadre d'une « journée de professionnalisation », mais dont les noms ne sont pas fournis.
Equipe pédagogique	L'implication des enseignants-chercheurs est satisfaisante dans toutes les disciplines, sauf dans le parcours <i>anglais-chinois</i> où aucun enseignant-chercheur ni enseignant titulaire n'intervient dans la formation. L'encadrement par les professeurs des universités et les MCF HDR est toutefois très faible. De même, la part très réduite de professionnels dans une formation professionnalisante comme la <i>LEA</i>, gagnerait à être augmentée. L'équipe pédagogique est structurée, de manière claire et organisée, autour

	de responsables pédagogiques et d'un « conseil de la filière LEA ».
Effectifs et résultats	Les effectifs en L1 sont inférieurs aux effectifs attendus dans une formation telle que la LEA, mais peuvent s'expliquer par les capacités d'accueil mises en place dans le cadre d'une politique volontariste de mobilité internationale (de 10 à 70 étudiants en fonction des parcours). Il est à noter que le nombre d'inscrits de L3 est en forte augmentation par rapport à celui de L2 de l'année n-1. Cette augmentation, quoique satisfaisante, ne semble toutefois pas s'expliquer par les effectifs entrants directement en L3 (entre 2 et 10 sur la période concernée). Les taux de réussite ne sont pas fournis, mais peuvent être déduits des effectifs de chaque année (entre deux tiers et trois quart des effectifs en L1 ; près de 85 % en L2 ; près de 94 % en L3). Ils ne donnent néanmoins pas lieu à une analyse précise dans le dossier. Il n'y a aucune donnée fournie sur l'insertion professionnelle des étudiants, au-delà d'une hypothèse de poursuite d'études en master.

Place de la recherche	La formation à la recherche n'est pas au centre du projet pédagogique de la formation, comme pourrait le justifier la nature professionnalisante de la formation. Si la présence d'un certain nombre d'enseignants-chercheurs dans la formation permet d'alimenter, à travers leurs travaux de recherche, les contenus de leurs enseignements, il n'y a pas d'éléments sur l'articulation entre la recherche et les contenus de formation. Or, il serait pertinent de renforcer la part des enseignements participant à l'apprentissage de la démarche et des résultats de la recherche dans les domaines concernés. Une telle initiation ne peut que renforcer la connaissance des étudiants de leur(s) domaine(s) de spécialité et leur esprit critique, élément nécessaire à leur professionnalisation.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation est présentée comme une « partie intégrante » de la formation. La préparation du projet professionnel se traduit par des rencontres avec des professionnels prévues dans le « projet professionnel personnel » (PPP) et surtout par deux dispositifs intéressants : la politique des stages et le « portfolio de professionnalisation ». On note toutefois une absence d'informations sur les enseignements professionnalisants dans la formation en dehors du PPP inclus dans une UE libre au S4, y compris dans la fiche RNCP qui est par ailleurs présentée de manière claire et lisible. Les compétences professionnelles sont supposées être reprises dans un syllabus qui n'est pas fourni dans le dossier. La part des intervenants professionnels dans la formation est peu satisfaisante pour une formation qui se présente comme professionnalisante.
Place des projets et stages	La formation est dotée d'une politique de stage cohérente, bien pensée selon un continuum L2-L3 : elle inclut deux stages, l'un de quatre semaines en L2 (stage de « découverte » au choix de l'étudiant), l'autre de huit semaines en L3 (stage de « réalisation » en lien avec le projet professionnel de l'étudiant). Les modalités d'évaluation sont pensées de manière progressive et cohérente à travers la constitution d'un « portfolio de professionnalisation » : conventions de stages, descriptifs des stages, évaluations, auto-évaluation, bilan de professionnalisation rédigé par étudiant. Il est regrettable qu'il n'y ait pas d'informations fournies sur les attendus de ce bilan, ni sur ses modalités de validation.
Place de l'international	Conformément à ce qui est attendu dans une formation LEA, la politique de mobilité internationale est bien définie au sein de la formation. Elle s'appuie principalement sur une forte mobilité sortante (en 2014-2015, près de deux tiers des effectifs de L2 sollicitent une mobilité en année L3) couvrant toutes les aires linguistiques concernées par la formation. Il s'agit d'une mobilité obligatoire au S5, en fonction de laquelle les étudiants sont recrutés dès la L1. Les éléments du dossier laissent penser que le S5 n'est pas assuré à l'UBP, ce qui mériterait d'être clarifié. La mobilité entrante est toutefois moins développée au sein de la formation. Il n'y a pas d'éléments dans le dossier sur la politique d'accueil

	de chercheurs étrangers. En sus des enseignements de langue étrangère (près de 50 %), on note la présence d'enseignements disciplinaires dispensés en langue étrangère, mais les exemples donnés concernent uniquement les options.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	La formation recourt aux dispositifs habituels de recrutement (APB) et de réorientation en fin de premier semestre (en particulier en provenance de LLCER). On note l'existence d'une capacité d'accueil limitée en L1, en lien avec la politique de mobilité internationale de la formation. La formation propose un dispositif de soutien aux publics en réorientation au deuxième semestre, qui reste toutefois limité et sur la base du volontariat. Il n'est enfin pas fait état dans le dossier de passerelles ni entre les formations de l'établissement (dans le cadre de la spécialisation progressive par exemple) ni vers des licences professionnelles ou des formations de type BTS.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les modalités d'enseignement demeurent traditionnelles, reposant sur le présentiel et la formation initiale. Le recours aux outils numériques est pour l'instant restreint et basé sur des dispositifs « classiques » (espace numérique de travail (ENT), mise de documents en ligne). Mais il semble être en développement au sein de la formation, notamment en appui à la politique internationale. Il serait pertinent de penser également les usages du numérique comme outil favorisant l'accueil des publics spécifiques, qui ne fait pour l'instant pas l'objet d'une réflexion particulière et l'ouverture de la formation au public de la formation continue. La formation s'inscrit dans les dispositifs développés par l'établissement pour les publics spécifiques et la validation des acquis de l'expérience (VAE), sans qu'il n'y ait de précisions quantitatives, ni qualitatives sur ces éléments.
Evaluation des étudiants	Dans les modalités d'évaluation, le contrôle continu est privilégié pour les enseignements de langue, lorsque les effectifs permettent sa mise en place, et le contrôle terminal pour les enseignements disciplinaires. Les règles d'attribution des crédits européens (ECTS) sont renvoyées à la politique d'établissement en la matière.
Suivi de l'acquisition des compétences	Il n'y a à ce jour pas de dispositif particulier pour le suivi de l'acquisition des compétences. L'équipe pédagogique attend la mise en place du portefeuille des compétences (PEC) au niveau de l'établissement. La formation met à disposition des étudiants un livret des études contenant les modalités de contrôle des connaissances. Le supplément au diplôme est présenté comme étant élaboré conformément aux règles de l'établissement, mais n'est pas fourni dans le dossier. Les modalités de sa délivrance (systématique ou à la demande) ne sont pas spécifiées.
Suivi des diplômés	Le dossier fait état d'une orientation majoritaire des étudiants vers la poursuite d'études en master après la licence, ce qui correspond à la tendance générale observée au niveau national. Or, les données fournies sur deux années de référence (2012-2013 et 2013-2014) montrent une faible poursuite dans le master <i>Communication, stratégie internationale et interculturalité</i> (CSII) de l'établissement (40 % et 27 % respectivement), présenté comme trop orienté vers le domaine de la communication. En réalité, le dossier ne fournit pas d'éléments quantitatifs, ni qualitatifs sur le devenir des étudiants (hormis l'information précitée), ce qui est regrettable. Le dossier se contente, pour ces données, de renvoyer au site de l'Observatoire des études et de la vie professionnelle de l'université qui n'est pas à jour depuis 2011 (dernière enquête publiée sur ce site remontant à 2006). Le dossier ramène cette lacune au fait que « les outils méthodologiques et statistiques » mis à la disposition de l'équipe pédagogique « ne permettent pas d'exercer un suivi des étudiants dans des conditions satisfaisantes ». Cette lacune ne semble toutefois pas propre à la formation même, mais due à l'absence regrettable d'une politique d'établissement en matière de suivi

	du devenir des étudiants (études de cohortes, poursuites d'études, insertion professionnelle). L'Observatoire de la vie étudiante ne semble en effet pas avoir pris en charge la mission sur le suivi du devenir des étudiants de licence.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	La formation dispose d'un conseil de perfectionnement constitué selon les normes attendues (enseignants, étudiants, professionnels). En revanche, la procédure manque de formalisation et d'efficacité : le conseil est formé au niveau de l'UFR et non pas de la formation, ce qui peut expliquer son rôle marginal. Il ne s'est en effet pas réuni depuis trois ans, alors que la formation a dû entamer plusieurs processus de réflexion dans cette période (mise en œuvre de l'arrêté de licence de 2011, auto-évaluation, évaluation externe, mise en place de l'accréditation, fusion de deux mentions, etc.). Il est regrettable de constater une absence de dispositifs d'auto-évaluation (évaluation par les étudiants, auto-évaluation en amont de l'évaluation par le HCERES), etc. Celle-ci a été menée de manière informelle par les responsables de filière.

Observations de l'établissement



34 avenue Carnot
63000 Clermont-Ferrand cedex 1

UFR Langues Appliquées, Commerce et Communication
Intitulé de la mention du diplôme : licence LEA

Nous accueillons avec satisfaction le rapport d'évaluation de la licence de LEA. La plupart points faibles identifiés par les évaluateurs l'avaient été par les équipes pédagogiques et de direction. Une attention toute particulière sera apportée à l'incorporation de professionnels dans l'équipe pédagogique.

Nous apportons les éléments de réponse factuels suivants :

Équipe pédagogique :

Pour le parcours anglais-chinois, un enseignant-chercheur titulaire a repris son poste au sein de l'équipe pédagogique. Dans l'intervalle, trois maître de conférences actifs dans la formation ont passé une HDR (2 en 11^{ème} section, 1 en 15^{ème} section).

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

« Il est regrettable de constater une absence de dispositifs d'autoévaluation (évaluation par les étudiants, ».

L'évaluation des enseignements par les étudiants existe et a été décrite en détail. Elle se complète d'éléments d'évaluation de la formation. Ce travail qui est fait en continu depuis près de 20 ans vient nourrir le processus d'autoévaluation de l'HCERES. En d'autres termes, si les étudiants n'ont pas été associés à une démarche directement liée à l'autoévaluation pour l'HCERES, ils l'ont été sur l'ensemble de la durée de l'habilitation, selon des procédures formalisées au sein du conseil de filière.

Clermont-Ferrand, le 11 mai 2016
Le Président de l'Université Blaise Pascal,

Mathias BERNARD

